



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-1519>

Département(s) de publication : **60**

Annonce n° **26-1519**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Agglomération de la Région de Compiègne

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20006796500018

Ville : Compiègne

Code postal : 60200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 60

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches-agglo-compiegne.safetender.com>

Identifiant interne de la consultation : ARC 5_ 26 LL

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service commande publique

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** se référer à l'avis
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** se référer à l'avis
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** se référer à l'avis

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 09/02/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : se référer à l'avis

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Avis d'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Code CPV principal - Descripteur principal :

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) souhaite déployer sur les zones d'intérêt communautaire dont elle a la gestion des bornes de recharge électriques pour répondre au besoin de recharge des usagers. Elle a donc décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de mettre à disposition temporaire des espaces publics pour le déploiement de stations de recharge lente (<22kW) et rapide (>100kW) pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que «Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester».

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de l'agglomération de la Région de Compiègne

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les candidats à l'obtention du titre d'occupation temporaire du domaine proposeront de déployer des bornes de recharge en courant alternatif (AC <= 22 kW par exemple) et continu (DC >= 100kW par exemple). Les candidats assumeront toutes les charges liées à l'aménagement des emplacements et à la pose des équipements, y compris les travaux de raccordement réalisés par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité. La durée proposée est à l'initiative des opérateurs .

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2026